



- [Études collégiales](#)
- [Établissements](#)
- [Programmes d'études](#)
- [Programmes de subvention](#)
- [Systèmes informatiques](#)
- [Financement et équipement](#)
- [Données et statistiques](#)
- [Administration et contrôle](#)
- [Épreuves uniformes](#)

Bourses de stages recherche postdoctorale de 2^e et de 3^e cycle

Québec - Mexique

2005-2006

Les échanges universitaires : une dynamique de partage



Entente	Nature du soutien	Conditions d'admissibilité	Dossier de candidature	Responsabilités du boursier
Obligations	Sélection finale	Recommandations	Veuillez envoyer votre dossier à:	Renseignements supplémentaires

L'entente

En raison du rôle important que joue la mobilité des étudiants, des professeurs, des chercheurs et des experts, le gouvernement de la République du Mexique, par l'intermédiaire de son ministère des Affaires extérieures (*Secretaría de Relaciones Exteriores - SRE*), s'est engagé à favoriser le dialogue interculturel et à renforcer ses liens de coopération avec le gouvernement du Québec, en matière de formation et d'éducation.

Nature du soutien

Le SRE offre cinq (5) bourses annuelles permettant à des étudiants de poursuivre des études aux cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) ou d'effectuer des stages de recherche postdoctorale, ainsi que l'étude de

la langue espagnole et de la culture mexicaine. Les bourses peuvent également couvrir les visites de professeurs et d'experts invités.

Elles sont accordées dans tous les domaines d'études et de recherche ouverts aux étudiants, aux chercheurs, aux professeurs et aux experts québécois, à l'exception de l'odontologie, de la chirurgie esthétique, du marketing, de la comptabilité et de la publicité dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Mexique. On peut obtenir des renseignements détaillés sur les établissements d'enseignement participants, aux adresses Internet suivantes : <http://www.annuies.mx>, <http://www.conacyt.mx>, <http://www.edumexico.org>, <http://www.studymexico>.

Les bourses sont offertes pour une durée de trois à douze mois. Elles peuvent être renouvelées à deux reprises, pour une durée maximale de trois ans, sauf dans les disciplines du domaine médical, dont la durée maximale est de douze mois si le programme le justifie.

Le dépôt des candidatures, pour l'une des bourses offertes par le SRE, se fait avec une année d'anticipation. Par exemple, les personnes désireuses de bénéficier d'une bourse pour l'année 2006-2007 doivent s'inscrire entre le 12 janvier et le 5 juillet 2005 pour l'automne 2006. Celles qui souhaitent débiter en janvier 2007 doivent le spécifier expressément.

La description complète de l'appel de candidatures 2006-2007 peut être consultée sur le site Internet du SRE, à l'adresse suivante : <http://becas.sre.gob.mx>.

Chaque bourse couvre :

- un seul titre de transport aérien international aller-retour entre le Québec et le Mexique, et ce, pour toute la durée des études au Mexique;
- les droits d'inscription et de scolarité;
- une allocation mensuelle, destinée à couvrir les frais de séjour, équivalente à quatre (4) fois le salaire minimum du District fédéral de Mexico (D.F.), soit 5 238,00 pesos, pour des études ou des recherches de deuxième cycle, ou pour l'étude de la langue espagnole et de la culture mexicaine; cinq (5) fois le salaire minimum du D.F., soit 6 547,50 pesos, pour des études ou des recherches de troisième cycle, des visites de recherche postuniversitaire, des spécialités et des sous-spécialités dans le domaine médical, ainsi que des visites de professeurs et d'experts;
- une allocation forfaitaire unique, pour couvrir les frais d'installation, équivalente à l'allocation mensuelle pour frais de séjour, versée une seule fois au début de la période visée par la bourse. Les personnes qui sont déjà au Mexique quand la bourse leur est accordée ou qui y poursuivent des études n'ont pas droit à cette allocation forfaitaire;
- une assurance médicale complète offerte par l'Institut mexicain de sécurité sociale (IMSS), à compter du troisième mois pour lequel l'individu bénéficie de la bourse, dans la mesure où la boursière ou le boursier fournit à temps et en bonne et due forme les documents nécessaires à son adhésion au programme de l'IMSS;
- un seul titre de transport aérien aller-retour sur le territoire de la République du Mexique, entre Mexico et la ville où se trouve l'établissement d'enseignement fréquenté par la boursière ou le boursier, et ce, pour toute la durée des études au Mexique.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme, vous devez satisfaire aux exigences suivantes :

- avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
- avoir votre domicile au Québec depuis au moins un an et y avoir votre résidence permanente au sens de la Loi sur l'assurance maladie du Québec et du règlement y afférent;
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle;
- sauf pour les personnes dont les études portent sur l'apprentissage de la langue espagnole, avoir

une connaissance suffisante de cette langue vous permettant de suivre des cours, de faire des recherches et d'écrire dans cette langue.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature, soumis en deux exemplaires (dont l'original), doit comprendre :

- votre demande de bourse présentée sur le formulaire prescrit par le SRE accompagnées des documents requis. Le formulaire est accessible sur le site Internet du SRE à l'adresse suivante : <http://becas.sre.gob.mx>. Seules les demandes dûment remplies et en tout point conformes seront traitées;
- une lettre d'intention qui décrit et justifie votre projet d'études ou de recherche au Mexique;
- votre acte de naissance (l'original ou une copie certifiée conforme) **et, si vous n'êtes pas née ou né au Canada**, une preuve de citoyenneté canadienne ou de votre statut de résident permanent;
- une photocopie en couleur de votre carte d'assurance maladie du Québec valide;
- une adresse et un numéro de téléphone où il est possible de vous joindre durant l'année scolaire, ainsi que votre adresse permanente et le numéro de téléphone à cette adresse;
- deux exemplaires d'une photographie récente de format passeport;
- la preuve de votre admission dans un établissement universitaire ou un centre de recherche de la République du Mexique qui répond aux exigences de votre projet d'études ou de votre recherche. Sinon, inclure une preuve des démarches que vous avez effectuées auprès d'établissements qui pourraient vous admettre ou vous inviter;
- votre curriculum vitae;
- un original ou une copie certifiée conforme de votre diplôme d'études le plus récent;
- les relevés de notes officiels de vos études universitaires (**envoyés directement à la Direction des affaires étudiantes et de la coopération du ministère de l'Éducation du Québec par les universités qui les ont établis**);
- deux lettres de recommandation confidentielles, rédigées sur traitement de texte (envoyées directement à la personne responsable du programme par les signataires). L'une des deux lettres doit être rédigée par votre directrice ou directeur de recherche ou, si vous n'en avez pas au moment de la soumission de votre candidature, par une professeure ou un professeur qui vous connaît suffisamment pour pouvoir se prononcer sur la qualité et la pertinence de votre projet après l'avoir examiné;
- une description détaillée de votre projet d'études ou de recherche (il ne s'agit pas d'une liste de cours à suivre), accompagnée d'une traduction en anglais du document. Cette description doit comprendre une définition du sujet, un plan général de l'étude, un survol de la littérature et la méthode de recherche qui sera utilisée;
- une attestation de votre niveau de connaissance de la langue espagnole, signée par une professeure ou un professeur d'espagnol de votre université.

Responsabilités des boursières ou des boursiers

1. Formalités d'entrée au Mexique

La personne qui désire entrer au Mexique doit :

- détenir un passeport valide;
- obtenir un visa;
- s'inscrire, à titre de boursière ou boursier, en utilisant le formulaire FM3.

2. Transport aérien vers le Mexique

L'achat du billet d'avion est à la charge de la Direction des échanges universitaires du Service des affaires culturelles du SRE, qui le fait parvenir au pays de la boursière ou du boursier. L'ambassade du Mexique avise le ou la bénéficiaire de la bourse des détails relatifs au billet d'avion.

3. Arrivée au Mexique

À son arrivée au Mexique, la boursière ou le boursier doit se présenter en semaine, entre 9 h et 13 h 30, au bureau du Service des affaires culturelles (adresse : *Reforma No 175, Piso 12, Col. Cuauhtemoc, Mexico, D.F.*), pour s'acquitter des formalités d'inscription à titre de bénéficiaire d'une bourse du SRE.

4. Allocation forfaitaire unique pour frais d'installation

L'allocation forfaitaire unique pour frais d'installation est versée à la boursière ou au boursier à la fin du premier mois et suivant le calendrier annuel que lui a remis l'ambassade mexicaine de son pays avant son départ pour le Mexique. La boursière ou le boursier doit donc avoir en sa possession suffisamment d'argent pour vivre pendant le premier mois.

5. Allocation mensuelle pour frais de séjour

La date de versement de l'allocation mensuelle pour frais de séjour est indiquée dans le calendrier annuel. Conformément à ce calendrier, toutes les boursières et tous les boursiers qui relèvent d'établissements situés dans la région métropolitaine doivent se présenter au bureau de la Direction des échanges universitaires pour signer le livre de paye. Ceux qui étudient dans les régions intérieures du pays doivent confirmer chaque mois, par télécopieur ou par courriel, la réception de leur allocation mensuelle. À cet effet, ils se verront remettre, au moment de la création de leur dossier, un formulaire simple, établi par la Direction des échanges universitaires.

6. Formalités de départ du Mexique

À la fin de ses études, la boursière ou le boursier doit remettre une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son travail final à la Direction des échanges universitaires du Service des affaires culturelles du SRE. Il ou elle doit faire une demande de billet d'avion, s'il y a lieu, pour rentrer dans son pays, et retirer tout l'argent qui reste dans son compte bancaire.

Tous les documents doivent parvenir au ministère de l'Éducation du Québec au plus tard le **31 mai 2005**.

Les dossiers reçus après cette date et les dossiers incomplets ne sont pas recevables et ne seront pas soumis au comité d'évaluation.

Obligations des boursières et des boursiers

Les obligations sont énoncées dans les Règles applicables aux bénéficiaires d'une bourse d'études du ministère des Affaires extérieures (*Normas Aplicables a los Becarios Extranjeros de la Secretaría de Relaciones Exteriores*), que la boursière ou le boursier doit signer au moment de l'attribution de la bourse, signifiant qu'elle ou il s'engage à en respecter les conditions. Les plus importantes sont :

- respecter les lois mexicaines;
- conserver une moyenne d'au moins 8,5 dans ses études;
- rendre compte périodiquement à la Direction des échanges universitaires de l'avancement de ses études ou travaux de recherche;
- résider au Mexique pendant toute la durée du programme visé par la bourse. Les candidats dont les projets de thèse ou de recherche pourront se réaliser en entier au Mexique seront privilégiés afin d'éviter la sélection d'étudiants qui, en raison des sujets traités, devraient s'absenter du Mexique dans le cours de leurs études pour procéder à la collecte d'information;
- terminer ses études ou ses travaux de recherche dans le délai prévu au programme de bourse;
- retourner dans son pays d'origine à la fin du programme de bourse, dans un délai ne dépassant pas la durée du programme.

Sélection finale

Ce sont les autorités de la République du Mexique qui effectuent la sélection finale. L'obtention de la

bourse demandée est conditionnelle à votre admission dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par le SRE.

L'attribution des bourses est annoncée par le gouvernement du Québec.

Recommandations

1. À votre arrivée dans le pays d'accueil, vous devez transmettre sans tarder au ministère de l'Éducation du Québec vos coordonnées complètes au Mexique pour que le suivi nécessaire puisse être fait.
2. Après la fin de votre séjour dans le pays d'accueil, veuillez faire parvenir au ministère de l'Éducation un court rapport dans lequel vous ferez l'évaluation de votre séjour au Mexique, traiterez de votre adaptation, des perspectives qui s'offrent à vous du point de vue des études ou sur le plan professionnel. Vous pourrez également, le cas échéant, nous faire part de suggestions à l'intention des futurs boursiers et boursières et aborder tout autre sujet que vous jugeriez à propos.

Veillez envoyer votre dossier à:

Monsieur Guy Choquette
Conseiller en affaires internationales
Direction des affaires étudiantes et de la coopération
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : (418) 646-4130
Télécopieur : (418) 643-0622
Courriel : guy.choquette@meq.gouv.qc.ca

Les questions et commentaires peuvent être adressés à [Guy Choquette](#), (418) 646-4130.
Dernière révision le 23 août 2004.

Ce site est optimisé pour le navigateur Microsoft Internet Explorer
avec une résolution de 1024 X 768.

© Ministère de l'Éducation | © Équipe de réalisation
Politique de confidentialité
1035, rue De La Chevrotière, Québec (Québec) G1R 5A5

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2004



[Études collégiales](#)
[Établissements](#)
[Programmes d'études](#)
[Programmes de subvention](#)
[Systèmes informatiques](#)
[Financement et équipement](#)
[Données et statistiques](#)
[Administration et contrôle](#)
[Épreuves uniformes](#)

Bourses d'études ou de spécialisation de 1^{er}, de 2^e et de 3^e cycle à l'étranger

LES ÉCHANGES UNIVERSITAIRES UNE DYNAMIQUE DE PARTAGE

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir les formulaires ou de plus amples renseignements sur les programmes d'échanges universitaires, veuillez vous adresser au service compétent de votre université dans la liste ci-dessous.

UNIVERSITÉ BISHOP'S	UNIVERSITÉ CONCORDIA	UNIVERSITÉ LAVAL	UNIVERSITÉ MCGILL	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES	ÉCOLE POLYTECHNIQUE	ENAP	ETS	INRS
TELUQ	UQAT	UQAC	UQAM	UQO
UQAR	UQTR	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE		

UNIVERSITÉ BISHOP'S	UNIVERSITÉ CONCORDIA	UNIVERSITÉ LAVAL	UNIVERSITÉ MCGILL
Madame Diane MILLS Adjointe, bureau du vice-principal McGreer 219 Graduates Scholarships & Programs Université Bishop's Case postale 5000 Lennoxville (Québec) J1M 1Z7 Tél. : (819) 822-9600,	Madame Patricia VERRET Responsable Bureau des bourses d'études supérieures Université Concordia École des études supérieures 1455, boul. de Maisonneuve Ouest Chambre M 201 Montréal (Québec) H3G	Madame Claire LETENDRE Coordonnatrice aux bourses 2 ^e et 3 ^e cycle Bureau des bourses et de l'aide financière Pavillon Alphonse Desjardins (bureau 2546) Université Laval Cité universitaire Sainte-Foy (Québec) G1K	Monsieur Claude LALANDE Responsable des bourses d'excellence Décanat des études supérieures et postdoctorales Université McGill Pavillon James, bureau 400 845, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3A

<p>poste 2267 Télécopieur : (819) 822-9661</p>	<p>1M8 Tél. : (514) 848-2424, poste 3809 Télécopieur : (514) 848-2812</p>	<p>7P4 Tél. : (418) 656-2131, poste 6715 Télécopieur : (418) 656-7775</p>	<p>2T5 Tél. : (514) 398-3990, poste 00774 Télécopieur : (514) 398-2626</p>
<p>UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL</p> <p>Madame Andrée BOUCHER Agente à l'information Bourses Faculté des études supérieures Université de Montréal C.P. 6128, succursale Centre-ville Montréal (Québec) H3C 3J7 Tél. : (514) 343-6421 Télécopieur : (514) 343-2252</p>	<p>UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL</p> <p>Madame Diane BLAIN Bureau de l'aide financière Université de Montréal C.P. 6128, succursale Centre-ville Montréal (Québec) H3T 1J7 Tél. : (514) 343-6145 Télécopieur : (514) 343-6648</p>	<p>ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL</p> <p>Madame Suzanne GERVAIS Directrice par intérim Service aux étudiants École des hautes études commerciales de Montréal 3000, chemin de la Côte Sainte-Catherine Local RJ.711 Montréal (Québec) H3T 2A7 Tél. : (514) 340-6167 Télécopieur : (514) 340-5636</p>	<p>ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL</p> <p>Madame Sylvie MAILHOT Coordonnatrice à l'aide financière Bureau des affaires étudiantes Bureau C-240-3 École polytechnique de Montréal Case postale 6079, Succursale Centre-ville Montréal (Québec) H3C 3A7 Tél. : (514) 340-4842 Télécopieur : (514) 340-5964</p>
<p>ENAP</p> <p>Monsieur Pierre DUCHARME Responsable des services aux étudiants École nationale d'administration publique 555, boul. Charest Est, bureau 1304 Québec (Québec) G1K 9E5 Tél. : (418) 641-3000, poste 6864 Télécopieur : (418) 641-3055</p>	<p>ETS</p> <p>Monsieur Olivier RINGUET Service aux étudiants Conseiller en aide financière École de technologie supérieure 1100, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H3C 1K3 Tél. : (514) 396-8800, poste 8842 Télécopieur : (514) 396-8581</p>	<p>INRS</p> <p>Monsieur Michel BARBEAU Agent de liaison des bourses Service des études supérieures Institut National de la Recherche Scientifique Tour de la Cité 2600, boulevard Laurier, bureau 640 Case postale 7500 Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7 Tél. : (418) 654-2518 Télécopieur : (418) 654-3858</p>	<p>TELUQ</p> <p>Madame Christine WELLS Responsable des prêts et bourses Télé-université 455, rue de l'Église Case postale 4800 Succursale terminus Québec (Québec) G1K 9H5 Tél. : (418) 657-2747, poste 5316 Télécopieur : (418) 657-2094</p>
<p>UQAT</p> <p>Madame Thérèse DUBREUIL Responsable de l'aide financière et logement Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 445, boulevard de l'Université Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4 Tél. : (819) 762-0971, poste 2202 Télécopieur : (819) 797-4727</p>	<p>UQAC</p> <p>Madame Madeleine DELISLE Responsable aide financière Service aux étudiants Université du Québec à Chicoutimi 555, boulevard de l'Université Chicoutimi (Québec) G7H 2B1 Tél. : (418) 545-5016 Télécopieur : (418) 545-5012</p>	<p>UQAM</p> <p>Monsieur Daniel GOURDE Service à la vie étudiante - aide financière Université du Québec à Montréal Pavillon J.-A.-De-Sève, local DS-R317 320, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2X 1L7 Tél. : (514) 987-3000, poste 4110 Télécopieur : (514) 987-8739</p>	<p>UQO</p> <p>Madame Ghislaine PERRAS Agente d'administration et d'inscription registraire Bureau du registraire Pavillon LB, Local B-0156 Université du Québec en Outaouais 101, rue St-Jean-Bosco Case postale 1250, succursale B Hull (Québec) J8X 3X7 Tél. : (819) 595-3900, poste 1842 Télécopieur : (819) 773-1835</p>

<p>UQAR(Rimouski)</p> <p>Madame Lise BLANCHETTE Responsable de l'aide financière Services aux étudiants Université du Québec à Rimouski (Campus de Rimouski) 300, allée des Ursulines (local E-105) Rimouski (Québec) G5L 3A1 Tél. : (418) 724-1530 Télécopieur : (418) 724- 1525</p>	<p>UQAR(Lévis)</p> <p>Monsieur Sébastien DUBÉ Coordonateur Services aux étudiants et dossier étudiant Université du Québec à Rimouski (Campus de Lévis) 55, rue du Mont-Marie Lévis (Québec) G6V 8R9 Tél. : (418) 833-8800, poste 269 Télécopieur : (418) 833- 1113</p>	<p>UQTR</p> <p>Monsieur Louis GUILBERT Services aux étudiants Université du Québec à Trois-Rivières Case postale 500 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7 Tél. : (819) 376-5194 Télécopieur : (819) 376- 5199</p>	<p>UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE</p> <p>Monsieur Luc RAÎCHE Coordonateur Programme de bourses d'études Service à la vie étudiante Université de Sherbrooke 2500, boul. de l'Université, Local E1-0118-1 Sherbrooke (Québec) J1K 2R1 Tél. : (819) 821-8000, poste 3959 Télécopieur : (819) 821- 7930</p>
--	--	---	---

Les questions et commentaires peuvent être adressés à [Guy Choquette](#), (418) 646-4130.

Dernière révision le 29 septembre 2003.

Ce site est optimisé pour le fureteur Microsoft Internet Explorer
avec une résolution de 1024 X 768.

© Ministère de l'Éducation | © Équipe de réalisation

Politique de confidentialité

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Québec) G1R 5A5



© Gouvernement du Québec, 2004